

CLINIQUE LA METAIRIE

PSYCHIATRIE & PSYCHOTHERAPIE



Avenue Bois-Bougy
CH-1260 Nyon
Tél. +41 22 363 20 20
Fax +41 22 363 20 01
info@lametairie.ch
www.lametairie.ch

Coordination Médico-Administrative
Tél. +41 22 363 28 88 / 89
Fax +41 22 363 20 01

STRESS ET ANXIÉTÉ - DÉPRESSION - COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES - DÉPENDANCES - BURN OUT - BORDERLINE



CLINIQUE LA METAIRIE
PSYCHIATRIE & PSYCHOTHERAPIE



Bienvenue

Ce livret d'accueil, rédigé à votre intention, réunit tous les renseignements, conseils et recommandations relatifs à votre séjour.

Nous vous invitons donc à en prendre connaissance et à le conserver.

Conception et réalisation: Etienne & Etienne
Photo couverture: Olivier Villard
Avril 2015

CLINIQUE LA METAIRIE
PSYCHIATRIE & PSYCHOTHERAPIE



Votre accueil

L'équipe médicale, la direction, le personnel paramédical, hôtelier, technique et administratif vous souhaite la bienvenue et vous remercie de la confiance que vous leur témoignez.

VOTRE PLANNING

L'amélioration constante de la qualité des soins, des services et de l'accueil est notre préoccupation principale. Pour vous aider à suivre votre programme de soin, un planning thérapeutique est mis à votre disposition à la fin de ce livret.

VOTRE AVIS COMPTE POUR NOUS

Un questionnaire de satisfaction vous est remis ci-joint. Nous vous demandons de bien vouloir le compléter à la fin de votre séjour. Vos remarques et vos suggestions sont importantes pour nous.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Votre numéro de chambre:

Votre médecin:

.....
.....
.....
.....
.....



Votre séjour

LES RÈGLES À RESPECTER

Le silence et le calme sont les garants d'un mieux-être pour chacun. Comme le précise le règlement intérieur remis le jour de votre admission, il vous est notamment demandé:

- de respecter les horaires des visites,
- de ne fumer que dans les espaces autorisés,
- de contrôler le son de vos appareils de radio et de télévision.

Il est strictement interdit d'introduire dans la clinique des boissons alcoolisées ou des substances toxiques.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, veuillez ne pas utiliser d'appareils électriques (bouilloire, prise multiple, fer à repasser, chauffage d'appoint...), d'appareils à gaz ou alcool, de bougies et d'encens.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE

Un plan d'évacuation ainsi que des consignes de sécurité sont affichés dans les couloirs. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.

LES VISITES

Les visites sont autorisées, en dehors de toute restriction médicale, de 11h00 à 20h30 en semaine, et le week-end de 11h00 à 20h00. Elles doivent respecter le calme et les temps de soins de chacun.

LES PERMISSIONS DE WEEK-END

Elles sont exceptionnelles et à visée thérapeutique, dans le but de préparer le retour à domicile. Elles sont à soumettre au médecin psychiatre du service.

SOIRÉES À THÈME

Des soirées d'animation à thème vous seront proposées une fois par mois de 20h00 à 21h15 dans le salon principal.

LES DÉGRADATIONS

Le patient est tenu responsable de la détérioration et de la dégradation du matériel appartenant à la clinique. Il devra en assumer les frais.

GESTION ENVIRONNEMENTALE

La Clinique a mis en place une politique de gestion des déchets. Pour ce faire, elle met à votre disposition des paniers dans les pièces communes, pour recycler le papier. D'autres filières de recyclage existent au sein de l'établissement; n'hésitez donc pas à amener les déchets composés d'alu, de PET, de fer blanc ou de verre au collaborateur le plus proche.



Vos droits

L'établissement est attaché au respect des droits des patients tels qu'ils sont définis par l'article 24 de la loi sur la santé publique.

LES MODALITÉS D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Les informations nécessaires à assurer vos soins sont regroupées au sein d'un dossier médical personnalisé et protégé par le secret médical. Sur votre demande et selon l'article 24 de la loi sur la Santé Publique, vous pouvez avoir accès à ce dossier. Le patient a le droit de consulter son dossier et de s'en faire expliquer la signification. Il peut s'en faire remettre en principe gratuitement les pièces et peut les transmettre au professionnel de la santé de son choix.

PROTECTION JURIDIQUE

Si un patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, un juge des tutelles peut, dans ce cas, décider sur la demande du médecin ou de la famille, une mesure de protection (curatelle, tutelle).

Les informations concernant la santé des mineurs ou des majeurs protégés sont délivrées à leurs représentants légaux et aux intéressés de manière adaptée à leur maturité et discernement.

PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure hospitalisée peut nommer une personne de confiance, sauf pour les patients sous tutelle. Cette personne aura pour rôle:

- d'être consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.
- de vous accompagner dans vos démarches et d'assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

L'ANONYMAT

Lors de votre admission, vous pouvez demander à ce que l'anonymat de votre présence soit respecté.

Par souci de respect et d'intimité du patient, il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer dans l'enceinte de la clinique.

LA DOULEUR

Les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. La douleur n'est pas une fatalité, elle se prévient et se traite.

LA COMMISSION DE GESTION DES PLAINTES

Cette commission a pour vocation de recueillir et analyser vos éventuelles plaintes liées à l'activité de l'établissement.



Votre départ

Le jour et l'heure de sortie sont fixés en fonction du contrat de soins passé avec votre médecin.

LES FORMALITÉS DE SORTIE

Elles se font le matin du jour de votre départ.

Vous devez libérer votre chambre pour 11h00, tout en pouvant bénéficier des activités thérapeutiques de la journée.

Le règlement des frais d'hospitalisation à votre charge s'effectuera auprès du service de facturation le jour même de votre sortie. Il vous sera remis une facture détaillée ainsi que les certificats d'hospitalisation.

N'oubliez pas de régler votre note de dépenses personnelles (téléphone, télévision, coiffure, etc.) à l'accueil et de signer votre fiche de sortie.

LE QUESTIONNAIRE DE SORTIE

Dans un souci de constante amélioration de nos services, nous vous remettons un questionnaire de satisfaction à compléter et à remettre à l'accueil le matin de votre départ.



Abécédaire

Pour toute autre information, n'hésitez pas à consulter la réception, tous les jours de 7h30 à 20h30 en semaine et de 8h00 à 20h00 les week-ends et jours fériés.

KIOSQUE

Le kiosque situé à la réception est ouvert de 7h30 à 18h30 la semaine et de 8h00 à 18h30 le week-end et jours fériés. Vous y trouverez des articles de toilette et de première nécessité, des confiseries (sauf pour l'unité des troubles alimentaires), des cartes postales et des timbres.

MENU

Il est affiché dans tous les services ainsi qu'à la réception. Pour tout changement de menu, veuillez vous adresser au service infirmier.

MESSAGES

Si vous n'êtes pas atteignable, la réceptionniste proposera de laisser un message qui sera affiché sur le tableau prévu à cet effet. Pour des raisons de confidentialité, ce message indiquera votre numéro de chambre. Merci de bien vouloir le consulter lors de vos passages à la réception.

PÉDICURE

Les RDV sont à prendre auprès de l'infirmier/ère de votre service.

REPAS

Les repas, y compris le petit-déjeuner, sont pris en salle à manger. Le petit déjeuner est servi en semaine de 7h45 à 8h45, le week-end de 8h00 à 9h00. Le déjeuner et le dîner sont servis au restaurant selon les horaires de votre service. Une tenue décente est exigée.

SALON COIFFURE

Un salon de coiffure avec onglerie est à votre disposition à l'entrée du spa, aux horaires indiqués dans votre chambre. Les RDV sont à prendre auprès de l'hôtesse d'accueil.

SPA - ESPACE BIEN-ÊTRE (piscine, hammam, jacuzzi, sauna)

Le spa - espace bien-être est accessible le matin, sur réservation, uniquement après autorisation médicale, selon les horaires et le fonctionnement disponibles auprès de l'infirmière du service

TÉLÉPHONE PORTABLE

Pour votre tranquillité et celle des autres patients, l'usage du téléphone portable est interdit pendant les heures de repas et les activités.

TÉLÉPHONE DANS VOTRE CHAMBRE

Vous disposez d'une ligne directe dont le numéro vous sera communiqué par l'infirmier/ère. Pour appeler l'extérieur, il vous suffit de composer le 0.

TÉLÉVISION

Pour l'installation, veuillez faire la demande à la réception.

TRANSPORTS

Les horaires de train et de bus sont à votre disposition à la réception.

Plan

1. Bâtiment central

- Services du Jura, du Centre et du Léman
- Réception, accueil
- Salons
- Salle à manger

2. Service le Chalet

3. Service la Prairie

4. Complexe

- Centre ambulatoire
- Salle de conférence
- Salle de sport
- Ergothérapie
- Art thérapie
- Spa - Espace bien-être
- Massage
- Salon de coiffure

